Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260625-DELIB2026130-DE

Haute Cornouaille
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-130	Nomenclature 7.5
Promotion touristique, Musique, Chant et Danse – Projet de travaux et réaménagement de l'Office de Tourisme	

Membres du Conseil Communautaire	Nombre de présents	Nombre de votants (liste en annexe)
31	24	30

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à 19 heures,
Le Conseil communautaire, légalement convoqué le dix-huit juin deux mille vingt-six par voie électronique en vertu des articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT, s'est réuni, au siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Madame Marguerite BLEUZEN
Etaient présents : cf. liste en annexe
Tugdual BRABAN a été nommé secrétaire de séance
Rapporteur : Tugdual BRABAN

EXPOSE :
La Destination Cœur de Bretagne – Kalon Breizh accompagne financièrement les offices de tourisme dans leur projet de travaux et de réaménagement avec une approche design. L'Office de Tourisme de la Vallée du Blavet est le premier en Bretagne à avoir engagé un projet de réaménagement de son espace d'accueil en s'appuyant sur une approche design et a bénéficié du soutien financier de la Région Bretagne via la Destination touristique.

La Région souhaite encourager cette démarche auprès des offices de tourisme de la Destination, afin d'assurer une cohérence. Ainsi un appel à candidatures a été lancé.

Les critères fixés sont les suivants :

- à destination des OT/ BIT ouverts à minima 6 mois dans l'année,
- les autres offices de tourisme de la Destination sont associés à la réflexion,
- le projet doit s'appuyer sur l'identité de la Destination incarnée par les clés de développement et les carnets d'inspiration,
- l'Office de Tourisme doit proposer des produits ou offres touristiques commercialisés directement en phase avec l'identité de la Destination et les transitions.

Les dépenses éligibles :

- dépenses d'investissement uniquement (50 % maximum avec un plafond à 30 000 € d'aide par projet),
- dépenses qui doivent permettre de décliner l'identité de la Destination incarnée par les clés de développement et les carnets d'inspiration sur la base de préconisations opérationnelles d'un professionnel expert en design d'intérieur et de l'expérience usager dans l'aménagement des espaces,
- seules les dépenses préconisées explicitement par le professionnel sont pris en charge,
- les dépenses structurelles du bâtiment sont inéligibles : électricité, isolation...

L'Office de Tourisme occupe actuellement, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit, le bâtiment communal situé 17 rue de la mairie à Châteauneuf-du-Faou pour y exercer ses missions d'accueil touristique et de promotion du territoire. Hormis la pompe à chaleur

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260625-DELIB2026130-DE

installée en 2024, ce bâtiment n'a pas fait l'objet de travaux communautaires depuis que l'OT y est installé.

En 2025, la Communauté de communes a approuvé le principe de réaménagement de l'Office de Tourisme pour améliorer le confort du personnel et l'expérience des visiteurs. Le budget prévisionnel est établi sur la base des devis réalisés selon les plans techniques élaborés par Sandra le Clec'h, architecte d'intérieur.

Budgetprévisionnel			
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant HT**
Dépenses éligibles à la subvention		CCHC	43 626,44 €
Agencement	19 187,41 €	Destination Cœur de Bretagne (50 % des dépenses éligib	22 155,37 €
Carrelage	5 355,40 €		
Eclairage	2 568,35 €		
Cloisons, isolation	6 517,78 €		
Menuiserie	1 510,00 €		
Peinture	5 411,00 €		
Mobilier et plafond végétal	3 760,79 €		
Total dépenses éligibles	**44 310,73 €**		
Dépenses non éligibles à la subvention			
Plomberie électricité chauffage	16 471,08 €		
Kitchenette	5 000,00 €		
Total dépenses non éligibles	**21 471,08 €**		
TOTAL	**65 781,81 €**	**TOTAL**	**65 781,81 €**

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ***a approuvé le projet de réaménagement de l'Office de Tourisme et le budget prévisionnel tel que présenté ci-dessus,***
- ***a approuvé sur le dépôt d'un dossier de demande de subvention à la Destination Cœur de Bretagne – Kalon Breizh,***
- ***a autorisé la Présidente à signer tout document y afférent.***

Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 25 juin 2026.

La Présidente,
Marguerite BLEUZEN



La Présidente :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260625-DELIB2026130-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2026

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	PROCURATION
Tugdual BRABAN	X		
Nathalie DEROUT		X	Pouvoir à Fabienne GARNIER
David DELAPORTE	X		
Michèle LALLOUET	X		
Jacques LEVENEZ	X		
Fabienne GARNIER	X		
Bernard NOEL	X		
Georges CROGUENNEC	X		
Nadine POUPON	X		
Maurice QUINTIN	X		
Maryvonne TREUJOU		X	
Joëlle LE BIHAN	X		
Yvon COQUIL	X		
Jean-François SARREAU	X		
Erwan BRIAND		X	Pouvoir à Tugdual BRABAN
Nicolas LEVENEZ		X	Pouvoir à Brendan RIOU
Michel LE ROUX	X		
Martine QUEMERE	X		
Marguerite BLEUZEN	X		
Jocelyne BOULC'H	X		
Alain LAMANDA		X	Pouvoir à Dominique MENUGE
Dominique MENUGE	X		
Brendan RIOU	X		
Loïc PICHERIT	X		
Hélène PAUGAM	X		
Xavier YANNOU	X		
François LE CLECH	X		
Anne-Marie DUIGOU	X		
Sylvie LE MOAL		X	Pouvoir à Anne-Marie DUIGOU
Anthony PAGE	X		
Aude QUINIOU		X	Pouvoir à Anthony PAGE

Nombre de membres titulaires : 31
Nombre de membres présents : 24
Nombre de pouvoirs : 6

Etaient également présents :
Lionel BOURGEOIS, directeur général des services
Morgane ROBIC, gestionnaire des instances

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260625-DELIB2026130-DE